

**ANNEE 2020 – 2021**  
**DEMANDE AU TITRE DE L'AUTORITE PARENTALE CONJOINTE**

A retourner pour le **29 mai 2020** au bureau de la gestion collective – D1D

Circonscription : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : ..... Né(e) le : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Fixe : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Portable : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Affectation principale en 2018/2019 :

.....

Lieu de travail de l'autre parent (commune) :

.....

**La situation familiale ouvrant droit au rapprochement au titre de l'autorité parentale conjointe est la suivante :**

Agents ayant à charge un ou des enfants de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2020 et exerçant l'autorité parentale conjointe (garde alternée, garde partagée, droit de visite).

**Pièces justificatives à joindre obligatoirement :**

Photocopie du livret de famille,

Décision de justice concernant la résidence de l'enfant,

Décision de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement,

Pièce justificative attestant de la commune sollicitée (attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre parent, ou certificat de scolarité de l'enfant et toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe).

**La distance entre la résidence professionnelle de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe et l'école d'affectation de l'enseignant doit être égale ou supérieure à 40 km. Le calcul est fait à partir du site internet « mappy.fr », selon la distance la plus courte.**

Pour les enseignants nommés sur un poste de remplaçant ou ceux nommés sur des postes fractionnés, l'école de rattachement constitue le lieu d'affectation de l'enseignant.

Fait à ....., le .....

Signature :

**Cadre réservé à l'administration :**

BONIFICATION DE 15 POINTS ACCORDEE

BONIFICATION DE 15 POINTS REFUSEE (motif) :